

## Les bus entre la Gare Saint-Jean et le Centre pénitentiaire

### Dépôt de linge

Demander la *liste* de vêtements et d'objets autorisés et en respecter *toutes* les instructions : en effet, pénétrer à l'intérieur du Centre pénitentiaire avec des objets interdits (téléphone, tabac, drogue...) donnera lieu à sanctions et à poursuites judiciaires.

Insérer les vêtements dans une *poche plastique* type « grandes surfaces » (30 litres maximum), sur laquelle sont inscrits le nom de la personne détenue et le numéro d'écrou.

Les familles déposent le linge au parloir des Bâtiments A et B aux jours et heures des parloirs.

**NB :** *pour les détenus ne bénéficiant pas de permis de visite : un seul dépôt de linge par mois, aux heures suivantes:*

- Bât. A : mardi et jeudi de 8h30 à 10h30
- Bât. B : mercredi de 8h à 11h et de 13h à 16h

- ***Pour aller de la gare Saint-Jean au Centre pénitentiaire***
  - o À l'arrêt « Gare Saint-Jean », prendre la ligne 10 direction Beausoleil ;
  - o Descendre à l'arrêt « Avenue de l'Université » ;
  - o Prendre ensuite la ligne 8 direction Malartic jusqu'à l'arrêt « Bobet » (face à l'entrée principale du Centre pénitentiaire).
- ***Pour aller du Centre pénitentiaire à la Gare Saint-Jean***
  - o À l'arrêt « Bobet », prendre la ligne 8 direction Hôpital Pellegrin ;
  - o Descendre à l'arrêt « Avenue de l'Université » ;
  - o Prendre la ligne 10 direction Bouliac Centre commercial jusqu'à l'arrêt « Gare Saint-Jean ».

Pour vous informer auprès de TBM (Transports Bordeaux Métropole) :

- Tél. : 05 57 57 88 88
- [www.infotbm.com](http://www.infotbm.com)

### Pour envoyer un message par la radio à une personne détenue

- o ***La Clé des Ondes : 90.1***
- o ***L'autre parloir***
  - Le mercredi de 19h à 20h30
  - Tél. 05 56 50 69 99 (direct) à partir de 19h

#### **RCF : 88.9**

- Le dimanche de 12h15 à 13h
- 135, rue Saint-Genès Bordeaux
- Tél. : 04 72 38 20 23

## LE CHALET BLEU

Association MAI 33

**Un accueil chaleureux, convivial et discret  
pour un moment de détente  
ou un temps de parole et d'écoute**



**34, rue de Chouiney  
33170 GRADIGNAN**

**Tél. : 05 56 89 45 11  
[www.chaletbleu.fr](http://www.chaletbleu.fr)**

## Heures d'accueil

Lundi : 9h à 17h  
Mardi : 9h30 à 17h  
Mercredi : 9h à 17h  
Jeudi : 12h30 à 17h  
Vendredi : 9h à 17h

## Un lieu équipé pour votre visite

informations pratiques

- service du linge pour les personnes détenues qui n'ont pas de droit de visite

salle de jeu pour les enfants

- aide à la rédaction de documents

petit jardin

coin change pour les bébés

coin pique-nique (micro-ondes et réfrigérateur)

machine à boissons (froides et chaudes)

toilettes

## Demande de permis de visite

Les dossiers sont à retirer au bureau d'accueil du Centre pénitentiaire.

### À qui s'adresser ?

Si la personne concernée n'a pas été jugée :

- o et si l'instruction est en cours : s'adresser au Juge d'instruction du Tribunal de Grande instance : 30, rue des Frères-Bonie 33000 BORDEAUX ;
- et si l'instruction est terminée : s'adresser au Parquet (service du Procureur) à la même adresse.

- Si la personne concernée a été jugée :

dans les 10 jours qui suivent le jugement, s'adresser au Parquet (service du Procureur) ;  
à compter du 11<sup>e</sup> jour après le jugement, s'adresser au Directeur du Centre pénitentiaire.

### Selon la situation, documents à fournir pour constituer le dossier :

2 photos d'identités (nom et prénom inscrits au dos) ;

1 photocopie (recto-verso) de la carte d'identité ou de la carte de séjour (en cours de validité) ;

1 justificatif de domicile, datant de moins de 3 mois, à votre nom (EDF, téléphone, CAF, Assédic, etc...)

1 justificatif du lien de parenté (photocopie du livret de famille, extrait d'acte de naissance, extrait de jugement de PACS) ;

1 enveloppe timbrée pour la réponse avec nom et adresse.

### Pour les personnes mineures, constituez un dossier complet (ci-dessus) et ajoutez

autorisation de l'autorité parentale écrite et signée;

photocopies de leurs pièces d'identité;

le nom de la personne qui les accompagne lors de la visite aux parloirs ;

photocopie du livret de famille ou de l'acte de naissance en l'absence de pièce d'identité .